

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS (EXTRAIT)

Délibération N : CA/2024/11/03

Le 06 novembre 2024, le Conseil d'administration de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 h 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 24 octobre 2024.

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			Pouvoir de Laurence CHEVREUX
	Catherine DEFEMME		Pouvoir à Valéry MARTIN
Jean-Luc LEGER			
		Philippe BAYOL	
Valéry MARTIN			Pouvoir de Catherine DEFEMME
		Nicolas SIMONNET	

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Stéphane DUCOURTIOUX			Pouvoir de Valérie BERTIN
	Laurence CHEVREUX		Pouvoir à Valérie SIMONET
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Jean-Claude PARNIERE			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
	Valérie BERTIN		Pouvoir à Stéphane DUCOURTIOUX

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de gestion administrative et de direction
- Agnès CAMPOS, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP de la Creuse.

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**APPEL A PROJET**  
**"SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES**  
**TERRITORIAUX (PAT) DE NIVEAU 2 "**

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport n° CA/2024/11/03 et ses annexes,

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse, eu égard à son état d'avancement, est en mesure de prétendre à entrer dans des critères d'éligibilité de l'appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 »

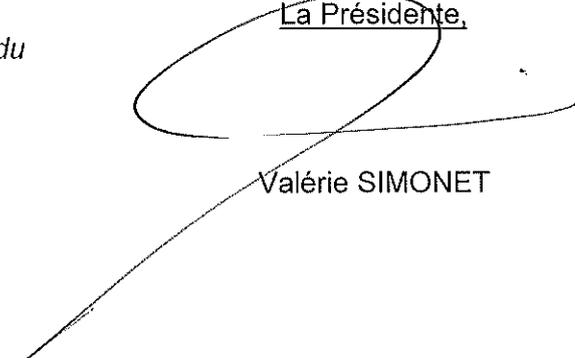
- Décide d'adopter le plan de financement de la mission d'accompagnement des communes pour les années 2025 à 2027 figurant en annexe 1 de la présente délibération,
- Autorise la Présidente à :
  - présenter pour le compte de l'ensemble des partenaires, une candidature dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » sur la base de ces éléments,
  - signer toute pièce nécessaire au dépôt de cette demande et, dans l'hypothèse où une suite favorable serait réservée à celle-ci, toute pièce utile à la mise en œuvre opérationnelle du PAT pour la Creuse, et à solliciter les subventions correspondantes,
- Donne acte à la Présidente des éléments figurant en annexe 2 de la présente délibération relatifs au complément apporté à la candidature permettant au PAT pour la Creuse de prétendre à une labellisation de niveau 2

**ADOPTÉ :   Votants : 9    9 pour    0 contre    0 abstentions**

*En application des dispositions de l'article L. 5511-1 du CGCT, cette décision est exécutoire de plein droit.*

Ainsi fait et délibéré

La Présidente,



Valérie SIMONET